

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-10-2
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Signature de la convention de subvention - appel à projet "Aide au Développement" - Programme 209 avec le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et l'IRCOD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2008/ - 12^e du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer la convention de subvention – appel à projet "Aide au développement" – Programme 209, jointe en annexe au présent rapport, proposée par la Préfecture de Région à la co-signature du Département du Haut-Rhin et de l'Institut Régional Coopération – Développement (IRCOD).

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER